

Luxembourg, le 27 mai 2020

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Mesdames, Messieurs,

Les actionnaires sont informés que le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé d'apporter les modifications suivantes au prospectus de la SICAV :

I. Remplacement de RBC Investor Services Bank S.A. par CACEIS Bank, Luxembourg Branch

1. Changement de dépositaire

Le Conseil d'Administration a décidé de changer de prestataires de services pour la fonction de dépositaire de la SICAV.

Pour assurer cette fonction en remplacement de RBC Investor Services Bank S.A. (ci-après « RBC IS »), le Conseil d'Administration a décidé de nommer CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

CACEIS Bank, Luxembourg Branch agit comme succursale luxembourgeoise de CACEIS Bank, une société anonyme de droit français dont le siège social est sis 1-3, place Valhubert, 75013 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris 692 024 722. Il s'agit d'un établissement de crédit agréé, supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Cet établissement est également autorisé à exercer des activités bancaires et des activités d'administration centrale à Luxembourg par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise.

2. Changement d'agent administratif et agent de registre et de transfert

Candriam Luxembourg, agissant en qualité de société de gestion de la SICAV, a décidé de déléguer les fonctions d'agent administratif et d'agent de registre et de transfert à CACEIS Bank, Luxembourg Branch en remplacement de RBC IS.

3. Changement de siège social et d'agent domiciliataire

Le siège social de la SICAV sera transféré au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Le Conseil d'Administration a décidé de changer de prestataires de services pour la fonction d'agent domiciliataire de la SICAV.

Pour assurer cette fonction en remplacement de RBC IS, le Conseil d'Administration a décidé de nommer CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

4. Suspension exceptionnelle des ordres de souscription, rachat, conversion et transfert

Dans le cadre des changements de prestataires de services tels que décrits ci-dessus (ci-après la « Migration ») et dans le but de faciliter le déroulement opérationnel de la Migration et afin d'éviter les risques y inhérents, les ordres de souscription, de rachat, de conversion et de transfert de l'ensemble des compartiments de la SICAV, sauf le compartiment Candriam Money Market Euro AAA, seront suspendus pour les ordres reçus à partir du **30 juin 2020 après 12h (heure de Luxembourg) jusqu'au 5 juillet 2020 à 23h59 (heure de Luxembourg)**. Les ordres de souscription, de rachat, de conversion et de transfert seront à nouveau acceptés à partir du **6 juillet 2020 après 00h00 (heure de Luxembourg)** et devront être transmis à CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

Pour le compartiment Candriam Money Market Euro AAA, les ordres de souscription, de rachat, de conversion et de transfert seront suspendus pour les ordres reçus à partir du **30 juin 2020 après 11h (heure de Luxembourg)**

CANDRIAM MONEY MARKET

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
14, Porte de France
L – 4360 Esch-sur-Alzette
R.C.S. Luxembourg B-26803
(la « SICAV »)

jusqu'au 5 juillet 2020 à 23h59 (heure de Luxembourg). Les ordres de souscription, de rachat, de conversion et de transfert seront à nouveau acceptés à partir du **6 juillet 2020 après 00h00 (heure de Luxembourg)** et devront être transmis à CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

II. Autres modifications apportées au prospectus

1. Types de garanties autorisées

La maturité maximale résiduelle des titres de créance de bonne qualité (notés au moins **BBB-/ Baa3 ou équivalent** par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur public d'un pays de l'OCDE (états, supranationaux,...) et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum passe de 25 à 30 ans.

La maturité maximale résiduelle des titres de créance de bonne qualité (notés au moins **BBB-/ Baa3 ou équivalent** par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur privé d'un pays de l'OCDE et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum passe de 10 à 15 ans.

III. Changement de correspondant centralisateur en France

Les actionnaires et investisseurs français sont informés que la société de gestion de la SICAV a décidé de changer de **correspondant centralisateur** en France à compter du **6 juillet 2020**.

Jusqu'au 3 juillet 2020 : RBC Investor Services Bank France, 105, rue Réaumur, F-75002 Paris.

A partir du 6 juillet 2020 : CACEIS Banque, 1-3 Place Valhubert, F-75013 Paris.

Les actionnaires sont informés que les frais liés au transfert de dépositaire, d'agent domiciliataire, d'agent administratif et d'agent de registre et de transfert n'auront pas d'impact financier supplémentaire pour la SICAV.

Les modifications ci-dessus entreront en vigueur le **6 juillet 2020**.

Les actionnaires qui ne seraient pas d'accord avec les modifications reprises ci-dessus ont la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais pendant une période d'un mois à dater du **30 mai 2020**.

Le prospectus daté **6 juillet 2020**, ainsi que les documents d'informations clés pour l'investisseur, seront disponibles gratuitement au siège social de la SICAV ainsi qu'auprès du correspondant centralisateur actuel, RBC Investor Services Bank France, 105, rue Réaumur, F-75002 Paris, ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : www.candriam.com.

Le Conseil d'administration